



Note préliminaire à l'Écho n°31 d'avril 1908

L'abbé Edmond Revest après nous avoir décrit son sympathique voyage en train d'Avignon à Barbentane, nous loue toutes les artistes de sa nouvelle pièce dite *Marie-Antoinette*. Chaque rôle est personnifié avec le portrait de l'actrice. Quel dommage d'apprendre cela trop tard, j'aurai d'autant plus aimé les personnes citées que j'ai côtoyées...

Une page entière est encore consacrée aux méfaits de l'alcool, elle est toujours d'actualité. Un court article sur la dépopulation, mais c'est un constat, sans analyse. Il n'empêche qu'en 1907 il y a plus de 30 000 familles en France avec 13 enfants et plus, dont 45 avec 18 gosses, pauvres mères.

Pour conclure, l'Écho poursuit sa rubrique culinaire...

Guy

ÉCHO DE BARBENTANE

n°31 d'avril 1908

Sommaire

- Page 01 = Édito : Marie-Antoinette ;
- Page 04 = Marie de Mistral de Mondragon ;
- Page 05 = États religieux ;
- Page 06 = Le plus beau jour de ma vie ;
- Page 07 = Le devoir Pascal ;
- Page 09 = Les méfaits de l'alcool ?
- Page 10 = Le denier du clergé ;
- Page 12 = L'assistance obligatoire ;
- Page 13 = Un fléau national, la dépopulation ;
- Page 13 = Les écoles ;
- Page 14 = Page de mamans ;
- Page 15 = Légumes ;
- Page 15 = Reconnaissance ;
- Page 16 = Page des enfants.

Sources : collection de Magali Arnaud et Mireille Arnaud-Boissonnade.

* L'ÉCHO *

DE BARBENTANE

Petit Bulletin Paroissial
PARAISSANT TOUS LES MOIS

Passer en faisant le bien!
Conservez chaque numéro

HISTOIRE LOCALE — ÉDUCATION
HYGIÈNE

Aimez-vous les uns les autres!
Lisez et faites lire

MARIE-ANTOINETTE



Quatre heures dix..., le train s'ébranle à une bonne allure; nous quittons le grand hall de la gare d'Avignon pour tomber presque sans transition en pleine campagne... le soleil a déjà disparu derrière les collines chauves de Graveson, mais telle est la transparence de l'atmosphère, saturée des derniers rayons solaires, que les moindres objets se détachent avec un relief remarquable sur l'horizon bleuâtre et légèrement embrumé des Alpines; car, ne l'oublions pas, nous sommes ici en terre provençale, dans le pays des cigales, et l'on s'explique le culte ardent que les premiers occupants du sol, les Ibères avaient voué au dieu Mithra ou dieu-soleil... La vaste cime neigeuse du Ventoux est auréolée, par les derniers feux de l'astre, d'une couronne blanche et rosée ainsi que le sommet du gigantesque palais des Papes dont les vitres flamboient avec de fauves reflets d'incendie. .

Voici la Durance dont les minces filets d'eau perdus dans un immense lit de gravier peuvent, en un clin-d'œil, se transformer en fleuve impétueux, brisant ses digues et se répandant, mer

limoneuse, dans toutes les plaines basses. Quelle fertilité merveilleuse dans ces plaines qui s'étendent émaillées d'arbres, de ruisseaux ombragés, de chemins poudreux et d'habitations rurales jusqu'aux pieds de nos chères Alpines! A les contempler on douterait du vieux dicton :

Mistral, Parlement et Durance
Sont les trois fléaux de Provence.

Là-bas, vers le couchant, le Rhône se profile le long des falaises abruptes du massif languedocien. A travers les branches défeuillées des arbres, j'entrevois perché sur le calcaire gris le village des Angles avec son clocher et son vieux presbytère qui dominent les maisons s'étaguant en amphithéâtre.

Des chênes-verts et des bouquets de pins égalaient la roche nue et aride des Issards dont on aperçoit dans la sombre verdure les créneaux inoffensifs.

Nous voici en gare de Barbentane qu'il faut atteindre, pourtant, après un trajet de 3 kilomètres par une large route ombragée... Je cherche des yeux la massive et haute tour carrée de la vieille cité, car Barbentane mérite mieux que l'épithète de village; je la revois enfin fière, trapue, avec sa tourelle en poivrière, au sommet de la montagne et

défiant son autre rivale du Languedoc, la tour de Philippe-le-Bel dont s'estompe dans le lointain la brumeuse silhouette. C'est dimanche : Barbentanais et Barbentanaises, sur la vaste place de la mairie, devisent et gesticulent dans la langue si harmonieuse et expressive de Mireille. Je passe, les têtes se découvrent ; on se sent ici dans un pays ami et bienveillant. Une vieille porte orgivale, fortifiée, mais privée de sa herse, deux ou trois ruelles étroites et montantes, quelques pas encore au cœur de l'antique et féodale cité et me voici rendu chez l'heureux curé de ce bon peuple. Il m'accueille à bras ouverts...

Et « Marie-Antoinette », que devient-elle au milieu de tout ce bavardage ? Patience, cher lecteur, j'arrive au fait par le chemin de l'école, je veux dire, de l'école buissonnière.

« Marie-Antoinette » *drame historique en 4 actes, de Jehan Grech, partition musicale par Blanchon*, n'est pas à proprement parler un drame comportant une exposition, une intrigue et un dénouement, comme l'exigent les lois théâtrales ; c'est une série de tableaux épisodiques dans lesquels l'auteur a mis en relief la bonté et le courage de l'infortunée reine de France. Les spectateurs, toujours nombreux, ont paru profondément touchés des malheurs de cette princesse, autrichienne de naissance, mais si française par ses qualités et par sa dignité dans le malheur. On sent qu'une sorte de fatalité, l'*ananké* des anciens, pèse sur toute la famille royale : Marie-Antoinette, plus en butte à la haine révolutionnaire que tout le reste de la cour,

tâche d'attirer sur elle toute la fureur non pas du peuple qui l'a toujours aimée, mais des meneurs et des Jacobins exaspérés par l'éclat de ses vertus et le dévouement qu'elle suscite autour d'elle. Elle est mère surtout. L'amour pour ses enfants lui donne une attitude héroïque et lui inspire ses sublimes réponses au tribunal de Fouquier-Tinville. J'aime moins les trois figures allégoriques, la Haine, la Calomnie et l'Impiété, qui apparaissent à la fin de chaque tableau pour annoncer aux victimes royales les maux effroyables que l'avenir leur réserve. Certes, leurs malheurs sont déjà bien suffisants et les lugubres prophéties de ces trois Cassandre n'en font qu'exagérer l'horreur sans y ajouter un intérêt nouveau. Je ne sais pourquoi, pendant la représentation, je songeais à cet autre drame épouvantable dont Lisbonne a été le théâtre, dans la journée du 1^{er} février... Elle était fille de France aussi et héritière de Marie-Antoinette, cette admirable reine Amélie, fille du comte de Paris, qui se dressait héroïquement dans sa voiture et couvrait de son corps ses deux fils pour les protéger contre les balles des assassins ! C'est donc un spectacle éminemment moral que celui de cette illustre martyre opposant à la fourberie et à la cruauté de ses bourreaux sa magnifique sérénité de reine, de mère et d'épouse malheureuse. Ce contraste seul suffit pour faire le procès de la Révolution.

Une partie musicale illustre et enjolive, sans la surcharger, la texture dramatique : les chants, un peu recherchés, ont été correctement exécutés grâce à l'ex-

plus sympathique que ceux qu'elle a joués jusqu'à maintenant. Mlle Courdon est loin d'être inférieure dans les petits personnages puisqu'elle excelle dans les grands. Une mention toute spéciale à Mlle Jeanne Bérard dans le rôle de la femme Tison et Mlle Amélie Dayan dans le rôle de Tison. Quant aux figurantes et aux jeunes choristes, elles ont parfaitement bien secondé leurs aînées dans leurs gracieuses évolutions sur scène. On constate avec plaisir la bonne camaraderie de nos artistes qui font taire leurs petites rivalités pour assurer le succès de la soirée. Il a d'ailleurs été complet au double point de vue de l'exécution et de l'affluence. On parle de crise théâtrale ; elle n'est pas si à craindre à Barbentane où l'on s'amuse il est vrai mais à peu de frais et avec profit. Aussi est-ce de tout cœur que je félicite M. le Curé d'avoir édifié cette salle « Jeanne d'Arc » où il réunit, chaque dimanche, dans un but excellent de paix, de charité et d'honnête récréation ses admirables et dévoués paroissiens.

Je serais injuste de ne pas dire un mot sur les décors, brossés par M. Barbentan, le peintre bien connu d'Avignon. Le décor du troisième acte, à Trianon, est le plus remarquable : il représente exactement avec sa miniature de palais, ses terrasses à balcon et ses bassins entourés de grands arbres, le Petit Trianon, séjour préféré de Marie-Antoinette, qui fuyait là l'étiquette minutieuse et ennuyeuse de la cour de Versailles. Les costumes reproduisaient fidèlement ceux de l'époque de Louis XVI, costumes somptueux de la cour, costumes plus simples de la prison avec bonnets

à crêpines et fichus blancs ; costumes écarlates des terroristes avec bonnets phrygiens et cocardes des Feuillants. J'ai entendu dans les coulisses cette plaisante réflexion d'une artiste accoutrée en révolutionnaire : « Dire que je vais être obligée de crier tout à l'heure : Vive la Révolution !... » Cette phrase est typique et dénote bien l'état d'âme de ces braves gens, demeurés fidèles à toutes leurs traditions.

Dans les entr'actes Mlles Bérard, Antoinette Fontaine et Alphée Thélène ont gentiment exécutés trois beaux morceaux de chant qu'on a fort applaudis.

Et maintenant que j'ai terminé ma chronique théâtrale, qu'il me soit permis de remercier, de complimenter et d'encourager directeur et artistes. Ils accomplissent tous une besogne utile, agréable et salutaire... Ma prochaine, je la réserve à nos jeunes gens que je n'ai pas encore eu le plaisir de voir sur la scène : ils ne perdront rien pour attendre.

Abbé Edm. REVEST.

Les Angles (Gard), 24 février 1908.

Marie de Mistral de Mondragon

Religieuse Dominicaine

Nous recevions dernièrement une très intéressante lettre dont nous citons avec plaisir l'extrait qui suit, parce que la première partie de cet extrait se rattache à notre histoire locale, et la seconde ne peut qu'édifier nos lecteurs :

Mauléon (Basses-Pyrénées).

« Ces jours derniers en lisant l'histoire d'un couvent dominicain du dix-septième siècle, à Avignon, sous le titre de Sainte-Praxède, j'y trouvais le nom d'une

religieuse native de Barbentane, *Marie de Mistral de Mondragon*, fille de messire Pol de Mistral, seigneur de Mondragon, d'Erboux et de Barbentane, et de dame Charlotte de Fortia des Pilles. Ce couvent était très florissant en 1600; il a été détruit par la grande révolution.

Beaucoup de religieuses s'y sont sanctifiées à petit bruit: presque toutes étaient de la Provence. J'en ai trouvé une d'Arles, sous le nom de Félice de Ventabren. On raconte que la façon dont Dieu l'appela fut aussi inattendue que touchante.

Un jour de fête de la Très Sainte Vierge, après avoir communiqué, comme elle s'était retirée dans une chapelle de l'église (on ne dit pas laquelle) pour faire son action de grâces, elle aperçut, dans cette chapelle, un tableau représentant Notre-Dame qui abritait sous son manteau, quantité de religieux de l'ordre dominicain.

Cette vue lui fit une impression profonde; elle ne pouvait assez admirer que la reine du ciel voulût bien accorder une telle faveur à ceux qui s'attachent à son service. En même temps, la grâce éclairant son esprit, elle forma la résolution d'être, elle aussi, du nombre de ces heureux et heureuses privilégiés de la mère de Dieu, et à l'âge de 18 ans, brisant un brillant avenir dans le monde, elle entra au couvent de Sainte Praxède.

BAPTÊMES

Février

10. Ollier Geneviève-Marie-Henriette.
Parrain : Michel Henri.
Marraine : Marie Ollier.

15. Moucadeau Marguerite-Rose.
Parrain : Fontaine Nicolas.
Marraine : Couttier Marguerite.
16. Gabriel Jean-Baptiste.
Parrain : Gabriel Jean-Baptiste.
Marraine : Antoinette Vernet.
21. Chabert Marie Madeleine.
Parrain : Chabert Léon.
Marraine : Chabert Madeleine.
25. Chauvet Zoé-Isabelle-Jeanne.
Parrain : Jean Barthélemy.
Marraine : Isabelle Gauthier.
27. Crouzet Claude-Marie-Marcel.
Parrain : Constant Claude.
Marraine : Marguerite Lautier.
29. Sauvant Marie-Louise-Lidie.
Parrain : Sauvant Jean-Marie.
Marraine : Mouret Louise.

Mars

1. Mison François-Paul-Louis-Jules.
Parrain : François Lunain.
Marraine : Thérèse Malosse.
1. Ollier Simone - Joséphine - Jeanne.
Parrain : Ollier Joseph.
Marraine : Eugénie Petit.
5. Trouche Henri Emile.
Parrain : Trouche Constantin.
Marraine : Emilie Montel.
11. Linsolas Camille-Louise.
Parrain : Linsolas Louis.
Marraine : Liron Camille.

MARIAGES

Février

27. Choisi Joseph-Louis, de Maillane et Chauvet Jeanne-Philomène.

Mars

3. Marchand Honoré, cordonnier et Lafosse Thérèse Marie, de la paroisse St-Pierre d'Avignon.

SEPULTURES

Mars

4. Linsolas Louis-Pascal, époux Rey Eléonore, 84 ans, avenue Berterigues.
8. Fontaine Jacques, époux Bonnet. 74 ans, à la Fontaine.
10. Mouret Louis, époux Plumeau. 79 ans, rue des Escaliers.

Le plus beau jour de la vie

Devoirs des Parents

C'EST pour les parents un devoir de conscience, impérieux et doux, de nous aider à bien préparer leurs enfants à la **Première Communion**.

Qu'ils se rappellent eux-mêmes la joie profonde qui, en ce jour si attendu, inondait délicieusement leur cœur!...

C'était comme un océan de bonheur! On aimait tout le monde, et tout le monde nous aimait... on se sentait si léger, qu'on se serait cru des ailes, et si fort, qu'on eût été capable de tous les héroïsmes et de tous les sacrifices; on aurait donné sa vie pour tout ce qui est beau noble, grand, bon et juste; il y avait entre Dieu et l'âme faite à son image une union si intime, qu'on se trouvait, pour ainsi dire, divinisé...

Et puis l'âme était si pure! On avait fouillé tous les coins et recoins de son cœur, sondé tous les plis et replis de sa conscience: tout était purifié!... Pas une ternissure, pas une tache sur cette âme candide, plus blanche que la robe des communiantes.

Ah! on avait la foi alors! Le ciel, l'enfer, les mystères, les miracles, les dogmes: on y croyait sans peine et sans réticences. A travers le cristal d'une âme limpide, comme tout cela paraissait clair et naturel! On voyait la vérité, ou plutôt on la sentait. L'âme et son Dieu vibraient à l'unisson... Au lieu que maintenant, à travers le prisme trompeur des passions, que d'obscurités, que de trouble, que d'incertitudes!

Ceux qui depuis sont tombés

dans le doute se disent peut-être:

« C'est que je suis devenu plus raisonnable »; non, c'est que vous êtes moins vertueux et moins pur.

« C'est que j'ai acquis plus d'expérience et de raison »; non, vous avez perdu votre candeur et votre simplicité.

« C'est que je suis plus savant, et que ma science est en désaccord avec ma foi »; non, c'est que vous êtes un peu plus ignorant en matière religieuse, un peu moins fort en prière et en pratiques chrétiennes.

Allez seulement vous confesser *comme vous l'avez fait à la fin de votre retraite* de 1^{re} communion, et vous me donnerez des nouvelles de votre scepticisme. Misérables objections! Elles se seront évaporées comme les brouillards au soleil.

* * *

Donc, quels sont les devoirs des parents envers leurs enfants qui se préparent à la première communion?

ILS DOIVENT:

1^o Achever de les instruire, pour leur permettre d'apprécier à sa juste valeur la Sainte Communion; par conséquent s'assurer qu'ils apprennent et qu'ils savent leur catéchisme;

2^o Les aider à se corriger de leurs défauts, en vrais éducateurs qu'ils doivent être;

3^o Eviter devant eux toute parole ou action capable de les scandaliser; respecter plus que jamais ces âmes d'enfants qu'on devrait toujours traiter avec tant de délicatesse;

4° Ne leur parler qu'avec respect des prêtres chargés de les préparer, afin que l'action de ceux-ci s'exerce aussi efficacement que possible;

5° Les entretenir souvent de la 1^{re} communion, sans fausser leurs idées.

Ne pas trop attirer leur attention sur leur costume, leur cierge, leur livre, les cadeaux qui leur sont promis. Rien ne doit les distraire de leur objectif principal : LA COMMUNION. Tout le reste n'est que bagatelle et accessoire.

6° Se conformer docilement aux prescriptions de l'Archevêque et de M. le Curé concernant le règlement du catéchisme, l'examen, la retraite, etc. Le règlement veut qu'on ait suivi régulièrement les deux ans de catéchisme; qu'on ait assisté à la messe, etc. L'examen doit être satisfaisant. La retraite doit être strictement suivie.

7° Enfin, les parents doivent se préparer à accompagner leurs enfants à la Table Sainte. Non que ce soit une obligation de conscience, mais c'est un exemple, PLUS PUISSANT QUE TOUT LE RESTE, pour la persévérance de l'enfant.

Si vous faites tout cela, chers parents, le jour de la 1^{re} Communion sera pour vous un jôup béni, un jour de douces larmes et d'émotion sainte, parce que vous aurez préparé pour vos enfants bien-aimés LE PLUS BEAU JOUR DE LA VIE.

A ACHETER :

Le Guide d'Action Religieuse

(Gros volume riche en renseignements de toute nature : aux Bureaux de l'Action Populaire, qui a édité aussi le **Guide d'Action Sociale**.)

48, Rue de Venise, REIMS, 3 fr.

LE DEVOIR PASCAL

EN ces jours anniversaires du sacrifice de la croix, Jésus-Christ nous dit comme autrefois à ses apôtres : « *J'ai désiré ardemment de manger cette Pâque avec vous.* »

Cette invitation divine, si pleine d'amour, l'accepterez-vous ?

Acceptez-la.

Premièrement, c'est LA VOLONTÉ FORMELLE DE JÉSUS-CHRIST. — Dans son dernier repas avec ses apôtres, il prit du pain, le bénit, et le leur offrit en disant : « *Prenez et mangez.* » Tenant ensuite la coupe où se trouvait le vin, il le bénit, et dit encore : « *Prenez et buvez.* » Et remarquez sa dernière recommandation : « *Vous ferez comme moi, ajouta-t-il, en souvenir de moi.* » Donc, si les apôtres et leurs successeurs ont reçu le pouvoir de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ, ils ont reçu également l'ordre de les distribuer aux fidèles, à qui ils doivent dire à leur tour : prenez, mangez et buvez. Et les fidèles ne sont pas plus libres de refuser cette invitation, que les apôtres n'étaient libres de dire à Jésus : Merci, je n'en prends pas...

Un désir de Dieu est un ordre. Une invitation de Dieu ne se refuse pas.

Mais il y a plus. Jésus a formulé un commandement net et précis : « *Je vous le dis en vérité, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang vous n'aurez point la vie en vous.* » Dans la parabole des Invités, Jésus va même jusqu'à promulguer l'anathème contre celui qui ne mangera pas sa chair divine : « *Je vous dis qu'aucun de ceux que j'avais invités, et qui ont refusé mon invitation, n'aura de part à mon festin dans le ciel.* »

Pauvres frères, ne vous faites donc plus illusion. Ne vous reposez pas sur quelques pratiques de piété. Si bonnes qu'elles soient, elles ne suffisent pas. Il faut communier, ou mourir de la mort éternelle.

Secondement, c'est l'ORDRE IMPÉRIEUX DE L'ÉGLISE. — Au précepte divin de Jésus-Christ, l'Église a cru devoir ajouter son commandement.

Dans les premiers siècles de son histoire, l'Église s'est abstenue de faire une loi relative à la communion. A quoi bon? Il fallait prendre des forces pour le grand combat des persécutions, et la communion était pour tous la conclusion obligée des saints mystères. Peu à peu, la foi des fidèles se refroidit. L'Église décréta d'abord, au concile d'Agde, la communion obligatoire pour les catholiques aux trois grandes fêtes de l'année. Plus tard, au concile de Latran, au XIII^e siècle, elle inséra dans son code, celui qui nous régit actuellement, le commandement célèbre dont vous connaissez la traduction populaire: « Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâques, humblement. » Enfin, au concile de Trente, au XVI^e siècle, l'Église confirme de nouveau cette loi, sous les peines terribles de l'excommunication: « Si quelqu'un, dit-elle, refuse de communier au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème! » Il faut conclure de ces paroles que le refus de communier à Pâques équivaut, aux yeux de l'Église, à une apostasie de la foi.

Et maintenant, n'imitons pas les invités de l'Évangile, en alléguant les plus pitoyables excuses. Quittons tout et sacrifions tout, s'il

le faut, pour répondre à l'invitation divine.

En définitive, les obstacles que nous avons à renverser pour aller à Jésus consistent en trois peurs qu'il faut chasser de notre âme: la peur de nous-mêmes, la peur du monde, la peur de Dieu.

1^o N'ayons pas peur de notre faiblesse. C'est précisément parce que nous sommes faibles que Jésus-Christ nous appelle: « Venez tous à moi, vous qui pliez sous le fardeau, et je vous fortifierai. »

2^o Ne nous laissons pas arrêter non plus par la peur des autres, le respect humain. Si vous présentez ce spectacle illogique de chrétiens qui ne pratiquent pas leur religion à cause du: qu'en dirait-on? où est donc votre franchise, où est votre courage, où est votre liberté?

3^o N'ayez pas peur davantage de Dieu. Sans doute, Dieu est la justice, Dieu est la sainteté, mais il est plus encore la miséricorde. Dieu ne dit-il pas, par la bouche du Psalmiste: « Parce qu'il a espéré en moi, je le délivrerai »? Saint François de Sales disait à un pécheur qui lui confessait une vie de désordres et d'injustices et qui semblait douter de son pardon: « Chargez-vous d'espérer, et je me charge de tout le reste. » Il n'y a, en effet, que le désespoir qui soit un péché irrémissible, parce qu'il exclut le repentir.

Épitaphe d'un avare.

Ci-gît Jean-Pierre-Parmelan,
Le plus avare homme de Rennes,
Mort la veille du jour de l'an
De peur de donner des étrennes!



Les Méfaits de l'Alcool

L'alcool empoisonne

lentement

mais sûrement



Pour devenir alcoolique :

Celui qui boit chaque matin à jeun un « petit verre » devient fatalement alcoolique.

Préjugés :

Les liqueurs dites « apéritifs » ouvrent-elles l'appétit ? Non, elles le coupent.

L'Absinthe :

L'absinthe est un poison plus redoutable que la morphine et la belladone.

Lamennais a dit :

« Savez-vous ce que boit cet homme dans ce verre qui vacille en sa main tremblante d'ivresse ?

« Il boit les larmes, le sang, la vie de sa femme et de ses enfants ? »

PERTE
de
LE VOLONTÉ

—

PERTE
de
LA SANTÉ

—

PERTE
des bons
SENTIMENTS

—

PERTE
de
LA DIGNITÉ

—

PERTE
de
LA RAISON

Misère :

L'alcoolisme dégoûte du travail et conduit très souvent à la misère.

Criminalité :

La plupart des crimes sont commis par des alcooliques.

Vieillesse prématurée :

A 40 ans l'alcoolique est usé comme l'homme de 60.

Epilepsie :

Sur 4 enfants épileptiques, 3 sont fils d'alcooliques.

Folie :

Plus du tiers des aliénés sont des alcooliques.

Mortalité :

20 % des décès sont dus à l'alcoolisme.

(D'après le D^r Galtier).

Ce résumé laconique est plus éloquent que tous les discours.

LE DENIER DU CLERGÉ

Qu'est-ce que c'est? — C'est une Œuvre nouvelle, destinée à fournir aux prêtres des paroisses les traitements que la loi de Séparation leur a enlevés.

Est-ce que l'Etat ne paie plus les curés? — Non. L'Etat donne seulement quelques allocations jusqu'en 1909, et aux prêtres les plus âgés quelques pensions qui s'éteindront peu à peu.

Mais on leur fournit toujours leur logement? — Pas le moins du monde. Ils sont obligés de payer un loyer pour leur presbytère, même dans les communes où les municipalités voudraient le leur laisser pour rien. La loi défend absolument de subventionner le clergé, fût-ce d'une manière indirecte.

Pourquoi l'Etat paierait-il les curés plutôt que les autres citoyens? — 1° Parce que les curés remplissent une fonction utile au public, et que la religion, qu'on le veuille ou non, est un service national; 2° parce que l'Etat, en les payant, ne faisait et ne ferait que payer une dette: c'est-à-dire la rente des biens du clergé confisqués pendant la Révolution; 3° parce que l'Etat s'y était solennellement engagé par le Concordat, pacte qu'il a rompu de sa propre autorité, sans entente avec le Pape, l'autre contractant.

Pourquoi aussi le Pape n'a-t-il pas accepté les associations cultuelles? — Cela n'aurait rien changé à la question des traitements. Même avec les associations cultuelles, le clergé n'aurait reçu aucun traitement de l'Etat ni des communes: la loi est formelle sur ce point.

Alors, que ceux qui veulent des curés les payent! — C'est justement ce que les évêques demandent, en instituant l'Œuvre du Denier du clergé! Vous voulez des prêtres pour baptiser, marier, enterrer; pour faire le catéchisme et la première communion, pour dire la messe et confesser, pour administrer les malades et bénir les mourants... Donnez-leur votre obole pour qu'ils puissent vivre en exerçant leur ministère.

Mais ne pourraient-ils pas vivre de leur casuel? — Certainement non, sauf dans quelques paroisses riches des villes. Dans l'immense majorité des paroisses, ce fameux « casuel » est absolument insuffisant.

Il leur faut bien tant d'argent pour vivre, à ces Messieurs? — C'est ce qui vous trompe. Ils savent se contenter de peu. Mais, encore une fois, leur casuel est en général bien inférieur à ce qu'on pense. Le plus modeste ouvrier ne s'en contenterait pas.

D'ailleurs, ceux qui trouvent que le prêtre gagne trop seraient les premiers à se plaindre d'un clergé râpé et miséreux dont on ne pourrait espérer ni un service ni un bienfait.

Les prêtres ne pourraient-ils pas faire un métier pour vivre? — Ce métier, ils le font, noble et grand, en s'acquittant des fonctions de leur ministère. Ces fonctions, pour être bien remplies, absorbent et absorberont de plus en plus tout leur temps; il faut qu'ils soient à toute heure à la disposition de ceux qui les appellent; il ne convient pas qu'ils perdent, dans les travaux matériels, le souci de Dieu et des âmes, ni la dignité et la tenue qui s'attache à leur état.

Il n'y a pas un seul pays catholique où les fidèles ne se fassent un devoir de fournir à leurs prêtres une existence honorable. Et nous ne ferions pas, en France, ce qui se fait en Allemagne, en Angleterre, aux Etats-Unis, au Canada, partout!...

Bah! les curés se tireront toujours d'affaire! — Avec ce beau raisonnement, on pourrait ne payer ni son notaire, ni son médecin, ni son propriétaire, ni ses fournisseurs, en disant: Bah! ils se débrouilleront assez!... Ceux qui raisonnent ainsi sont des égoïstes qui veulent bénéficier d'un curé sans qu'il leur en coûte le plus léger sacrifice, ou des indifférents qui verraient venir sans regret le départ de tous les prêtres et la fin de toute religion.

Mais croyez-vous qu'on ne pourrait pas s'en passer? — Je vais vous citer une parole du Bienheureux Curé d'Ars, qui ne parlait certes pas par intérêt: LAISSEZ UNE PAROISSE VINGT ANS SANS PRÊTRE, ON Y ADORERA LES BÊTES.

Comment! nous payons les gendarmes, les juges et les geôliers pour protéger notre vie et nos biens, souvent après que le crime est commis et quand le mal est irréparable, et nous ne paierions pas les prêtres qui empêchent de tuer et de voler, qui préviennent le mal et préservent le pays!...

Nous payons les instituteurs pour rendre nos enfants instruits et savants, et nous refuserions de rétribuer ceux qui les rendent bons et vertueux!...

Nous payons les officiers et les soldats pour nous défendre contre les ennemis du dehors, et nous ne donnerions pas un centime

pour ceux qui nous défendent contre les ennemis du dedans: l'erreur, le vice, la haine, les discordes et les passions humaines!

Quels sont donc les fonctionnaires qui rendent plus de services que les prêtres?...

La preuve qu'ils ne sont pas inutiles, c'est que les crimes augmentent à mesure qu'on les écoute moins et qu'on les éloigne davantage.

Qui sont ceux qui doivent donner pour le Denier du clergé? — Tous ceux qui sont baptisés, qui veulent être catholiques et non apostats: tous, et chacun selon ses moyens. En d'autres termes, dans chaque commune, le Denier du clergé doit être fourni par tous ceux qui font partie de la « paroisse » à un titre quelconque.

Pourquoi verse-t-on toutes les sommes entre les mains de l'évêque? — Parce qu'il y a un grand nombre de petites paroisses qui ne pourraient pas donner suffisamment pour assurer le maintien de leur curé, et que les paroisses plus fortunées doivent venir en aide à celles qui le sont moins. Il en est ainsi dans toute société bien organisée. L'évêque centralise les ressources et les répartit équitablement, selon les besoins, qu'il apprécie mieux que personne.

Il convient aussi que les pasteurs aient une certaine indépendance vis-à-vis de leurs ouailles, et qu'ils ne soient pas à la merci d'une coterie qui leur couperait les vivres.

Leur dignité, enfin, exige qu'ils ne soient pas obligés de mendier leur pain quotidien; tendre la main pour le diocèse tout entier, c'est bien moins humiliant que de la tendre pour eux personnellement.

Quelle est la meilleure méthode pour participer au Denier du clergé? — C'est de retrancher sur son superflu, et surtout sur les dépenses nuisibles au corps et à l'âme. A se priver de breuvages malsains, à renoncer aux folles fêtes et à mieux régler sa conduite, on ne s'en portera pas plus mal, au contraire. Ce sera double profit de sauver son honneur avec sa santé, et de favoriser cette grande hygiène morale qu'on appelle la Religion.



L'ASSISTANCE OBLIGATOIRE aux Vieillards, Infirmes et incurables (Fin)

VI. — Recours contre le refus d'assistance

1^o *Procédure*: La liste des admissions une fois arrêtée par le Conseil municipal, est déposée au secrétariat de la mairie et avis de ce dépôt est donné par voie d'affiche. Pendant 20 jours, tout intéressé peut alors réclamer contre son défaut d'inscription; de même que tout contribuable peut aussi demander radiation des personnes qui lui semblent injustement inscrites. La réclamation se fait à la mairie et on doit en demander *récépissé*. La réclamation est jugée dans le mois par la commission cantonale d'assistance.

2^o La *Commission Cantonale* comprend: le sous-préfet de l'arrondissement; le conseiller général et le conseiller d'arrondissement du canton; le juge de paix; les délégués du préfet, des bureaux d'as-

sistance et des Sociétés de secours mutuels.

Elle se prononce après avoir entendu le maire de la commune et le réclamant; sa décision peut encore être frappée d'appel pendant les 20 jours qui suivent la notification de son jugement à l'intéressé. L'appel est adressé au préfet, et une autre commission, appelée *Commission Centrale*, est appelée à statuer définitivement.

3^o La *Commission Centrale*, qui siège à Paris, est ainsi composée: 15 membres pris dans le Conseil supérieur de l'Assistance publique, 4 membres pris dans le Conseil supérieur de la mutualité. Sa décision est irrévocable.

Nota. — En général, au lieu de suivre toute cette procédure, l'indigent non inscrit aura à profiter de la *revision trimestrielle* de la liste d'assistance de sa commune, pour demander à nouveau son inscription. S'il est vraiment méritant, il l'obtiendra alors; le refus primitif ayant été motivé le plus souvent à cause de l'absence momentanée des ressources communales.

VII. — Paiement de l'allocation d'assistance

Les allocations mensuelles sont payables sur la production de *bons nominatifs*, délivrés par l'ordonnateur du bureau d'assistance. L'assisté peut donner *procuration* de toucher pour son compte. Dans le cas où il ne saurait pas signer, cette procuration pourra être dressée en son nom et sur sa demande par le Maire de sa localité; l'assistance de deux témoins est exigée pour cette opération.

Les bons de paiement sont vala-

bles pendant *deux mois* et doivent être présentés à la caisse du receveur municipal de la commune qui doit la pension; ce receveur est généralement le *percepteur* de la localité. Exceptionnellement, toutefois, et moyennant certaines formalités (voir recueil des actes administratifs 1907 n° 20), l'allocation peut être payée par mandat-poste, à cause de l'éloignement entre la résidence actuelle de l'assisté et sa commune, domicile de secours.

Telles sont les grandes lignes de la Loi du 14 juillet 1905. Beaucoup de cas particuliers demeureraient cependant encore à étudier: domicile de secours départemental; absence de domicile de secours. Nous n'avons pas voulu entrer ici dans ces complications: un Comité d'assistance aux vieillards et aux incurables, dû à l'initiative privée a été fondé à Paris, 88, rue du Moulin-Vert; nous conseillons à nos lecteurs de s'adresser à lui pour certaines espèces qui pourraient les embarrasser, ils y trouveront renseignements et indication de la marche à suivre.

Victor BETTENCOURT.

UN FLÉAU NATIONAL

LA DÉPOPULATION

Statistique publiée par le Ministère du Travail.

Il y a en France 11.315.000 familles.

1.804.710	ménages	n'ont pas d'enfants	
2.966.171	—	n'ont qu'un enfant	
2.661.978	—	ont 2 enfants	
1.643.425	—	— 3 —	
987.392	—	— 4 —	
566.768	—	— 5 —	

327.241	—	—	6	—
182.998	—	—	7	—
94.929	—	—	8	—
44.728	—	—	9	—
20.639	—	—	10	—
8.305	—	—	11	—
3.508	—	—	12	—
1.437	—	—	13	—
554	—	—	14	—
249	—	—	15	—
79	—	—	16	—
34	—	—	17	—
45	—	en ont 18 ou plus.		

Cause: **l'égoïsme**, qui recule devant le devoir; **égoïsme** trompeur, qui ne conduit pas au bonheur véritable.



Les Écoles

Voici dans quelles proportions a augmenté le budget de l'Instruction publique en France:

En 1872:	33.784.000 fr.
En 1882:	105.826.000 fr.
En 1892:	168.563.000 fr.
En 1902:	208.662.781 fr.

Ne trouvez-vous par cette augmentation un peu fantastique?

Si l'on avait encouragé et favorisé l'enseignement libre, au lieu de faire la guerre! Si l'on avait utilisé les écoles de Frères et de Sœurs! Si l'on n'avait pas eu la fureur de laïciser, et d'opprimer les catholiques... est-ce qu'on aurait eu tant de dépenses à faire?...

Encore si les enfants étaient mieux instruits! Mais M. Briand lui-même nous le dit, dans l'exposé des motifs de son projet de loi, déposé le 24 janvier 1907: « En 1900, la proportion des illettrés est encore de 25 à 30 %/0. »

Et surtout nos enfants sont-ils mieux élevés?... Hélas!...

PAGE DES MAMANS

CHÈRE maman, écoute... C'est pour toi, exprès pour toi.

Si tu veux bien élever tes enfants (chose pas facile!), il faut conserver l'autorité que la nature t'a donnée sur eux.

Si tu perds ton autorité, si tu ne sais pas te faire obéir, c'est fini! l'enfant échappe à ta direction. Quel malheur si tu perdais toute ton influence sur lui! Et cependant elles sont rares, les mères qui savent se faire écouter et respecter *jusqu'au bout!*...

SI TU VEUX CONSERVER TON AUTORITÉ, il faut:

1° Respecter tes enfants. — Si petit qu'il soit, ton enfant est une *personne*, il n'est pas une *chose*. Ne le traite jamais comme un jouet, comme un bibelot, pour te divertir et pour amuser la société. L'enfant est *sacré*. Dans la manière de le tenir, de le caresser, de le coucher, de lui parler, il faut voir son âme plus que son corps; le préserver de toute familiarité excessive, de toute impression funeste, de tout contact avilissant.

Tu lui manquerais aussi de respect *si tu le trompais*; si, même en plaisantant, tu ne lui disais pas toujours la vérité. Sois *toujours* franche, sincère et loyale avec lui, car *il a droit à la vérité*; et il retire sa confiance à qui abuse de sa naïveté.

2° Leur donner toujours le bon exemple. — Si tu ne te respectes pas toi-même, comment veux-tu que ton enfant consente à te respecter?

3° Etre silencieuse. — Ah! si tu veux être sûre de rester maîtresse à la maison, le moyen le plus sûr, le voilà: *Garder le silence!* Agir beaucoup mais *parler le moins possible*, seulement quand c'est indispensable; répondre brièvement, par oui et non, ou mieux encore par un signe. Pas de verbiage inutile! Pas de ces bavardages ridicules comme on en fait à sa poupée! Il y a des mamans qui se croient obligées de raconter à leurs petits tout ce qui leur passe par la tête... C'est si charmant de leur arracher un sourire ou une réponse drôle! Mais, hélas! on y perd son autorité!...

Regarde autour de toi, dans la paroisse, les jeunes filles qui sont les plus obéissantes et les plus sérieuses, les jeunes gens qui craignent le plus leur mère... Tu peux être sûre que cette mère est une femme qui sait régler sa langue! Et quand tu allais en classe, rappelle-toi, quelle était la maîtresse qu'on craignait le plus?... Celle qui parlait le moins.

Essaie donc de commander à voix basse, dans le tuyau de l'oreille, au lieu de crier, et tu verras comme ton jeune garçon, flatté de ta confiance, s'empressera d'obéir...

Je viens de te livrer un vrai secret: LE SILENCE!

4° Ne jamais céder à un caprice. — Et cela dès l'âge de trois ans!... Si tu capitules une fois, tu signes ton abdication. Ne te laisse pas émouvoir par les larmes et les cris. Quand il aura vu une bonne fois que tu ne cèdes pas, il se le tiendra pour dit. En

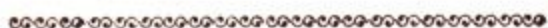
cas de rage extrême et de crise exaspérante: un verre d'eau à la figure, ou le linge mouillé... *Et reste calme toi-même!*

5° **Ne pas être minutieuse et tracassière** dans le commandement. Autrement tu ne feras que l'irriter, l'agacer et le pousser à la révolte. Commande et défends le moins souvent possible. Il vaut mieux *demander* que *commander*. Laisse-le tranquille, et n'aie pas l'air d'être toujours occupée de lui.

Ne fais pas comme Arlequin. On lui demande dans une pièce: Que portez-vous sous le bras droit? — Des ordres, répondit-il. — Et sous le bras gauche? — Des contre-ordres!!!...

En donnant peu d'ordres, tu ne te contrediras pas.

L'Ami.



LÉGUMES

Nettoyage des légumes. — Vous devez laver tous les légumes avec soin et abondamment. La poussière et les petites bêtes ne manquent pas dans les légumes verts.

Pour le macaroni et le riz, changez l'eau trois ou quatre fois. Tant que l'eau est trouble, le nettoyage est insuffisant.

Les légumes secs doivent être mis dans de l'eau tiède et on doit les faire tremper 12 heures avant de s'en servir.

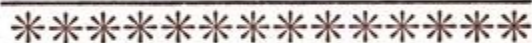
Cuisson. — Les légumes doivent cuire dans beaucoup d'eau bouillante et salée, et cuire très rapidement.

Le bouillon de la plupart des légumes frais et de tous les lé-

gumes secs doit être employé pour les soupes ou les sauces.

On doit mettre les légumes frais à l'eau bouillante et les légumes secs à l'eau froide.

Rappelez-vous que la graisse des soupes et la graisse de jus *fraîches* peuvent remplacer le beurre pour les légumes frais.



Reconnaissance

Une pauvre petite ouvrière est transportée dans un hôpital, à cause d'une paralysie du larynx qui lui ôte l'usage de la parole. Sa douleur, qui passe toute mesure, éclate en sanglots et en torrents de larmes. Le médecin en chef la soumet à un traitement rigoureux et longtemps inutile. Enfin, une nuit qu'elle essayait, selon sa coutume, de faire mouvoir son gosier rebelle, un mot s'en échappe. Elle parle, elle est sauvée. Que va-t-elle faire? Sans doute appeler ses compagnes d'infortune et leur dire: «Je parle!» Le leur dire pour entendre elle-même le son de sa propre voix! Non, elle se tait. Six heures, sept heures sonnent. Les sœurs gardiennes lui apportent sa nourriture, elle se tait toujours, et seulement parfois, la tête sous la couverture, elle s'assure de sa guérison par quelques syllabes prononcées tout bas. Enfin la porte s'ouvre, le médecin entre et s'approche de son lit. Alors, avec un sourire plein de larmes: «Monsieur, lui dit-elle, je parle; j'ai voulu garder ma première parole pour mon sauveur.»

LEGOUVÉ.



PAGE DES ENFANTS

MON EXAMEN DE PREMIÈRE COMMUNION

SUR LA 1^{re} PARTIE (Dogme).
Expliquer les mots suivants : *Esprit, créer, mystère, infailible, éternel, immortel.*

Combien y a-t-il d'années que Jésus-Christ est né?

En quelle année est-il mort?

Quels sont les principaux miracles de Jésus-Christ?

Comment s'appelle le premier Pape?... et le dernier?... et l'avant-dernier?...

Problème. — Saint Pierre a vécu 25 ans après l'Ascension. En quelle année est-il mort?

SUR LA 2^e PARTIE (Morale).
Expliquer les mots : *Décatalogue, à ton escient, prochain, œuvre servile, homicide, parricide, fratricide, suicide, scandale, larcin, sabbat.*

Est-ce toujours un péché mortel de travailler le dimanche?

A quoi reconnaît-on une mauvaise lecture?

Quels sont les mauvais journaux du pays?

Le vol est-il toujours un péché mortel?

Problème. — Lili a 2 ans. Dans combien d'années sera-t-il obligé de se confesser? d'aller à la messe? de faire maigre? Dans combien d'années sera-t-il obligé de faire ses Pâques? de jeûner? Dans combien d'années pourra-t-il recevoir le sacrement de l'Ordre?

SUR LA 3^e PARTIE (Culte).
Quels sont les sacrements que l'évêque seul peut donner? Quels sont ceux qu'on ne peut recevoir qu'une fois? Et ceux qu'il faut « fréquenter »?

Est-on obligé de se confesser chaque fois qu'on va communier?

Comment récite-t-on son chapelet?

Problème. — M. le Curé doit

célébrer une messe de mariage à 10 heures. Mais la noce arrive à l'église avec trois quarts d'heure de retard. A quelle heure M. le Curé pourra-t-il déjeuner?

Autre problème, assez difficile, même pour les grandes personnes. — Adèle a 18 ans et une santé parfaite. Combien de fois est-elle obligée à l'abstinence pendant l'année 1908?

RÉCRÉATION (Solution)

HUIT

* * *

DEVINETTES (Solution)

1. A 600 mètres (assis sans mètre).
2. Avec un crayon.
3. Un oiseau sur un arbre.



ENCORE UN CONCOURS

Une jolie image à ceux qui trouveront les lettres

- Les plus hygiéniques ?
- Les moins endormies. . . . ?
- Les plus vomitives. . . . ?
- Les moins tachées. . . . ?
- Les plus ravies ?
- Les plus morcelées ?
- Les plus laborieuses ?
- Les plus nourrissantes ?
- Qui ne durent qu'un jour . . . ?
- Dont il ne reste pas trace . . . ?
- Qui sont ruinées ?

RÉCRÉATIONS

1. Prouver que 8 est la moitié de 13.
2. Inscription à déchiffrer :
LNNEOPY LIAETLV
LIAVQACAG LIEDCD LMREPT
AJC OBIC RSTFAC